

## La deuxième vie des sacs d'épicerie

Les sacs d'épicerie à usage unique font de moins en moins partie de nos vies mais leur gestion après utilisation demeure tout de même une problématique actuelle.

Alors qu'ils sont recyclables, seulement 14 % des sacs se retrouvent dans le bac bleu. Certains ont une deuxième vie comme sac à déchets ou pour transporter divers objets mais la plupart se retrouvent à l'enfouissement où il leur faudra jusqu'à 400 ans pour se dégrader.

### L'ABC du recyclage de vos sacs

Assurez-vous d'abord que les sacs sont vides, insérez-les dans un seul sac et nouez- le avant de le mettre au recyclage.

### Votre sac porte-t-il la mention « biodégradable »?

**Attention**, si c'est le cas, il ne faut pas le déposer dans le bac de recyclage puisqu'il peut affecter la qualité du plastique recyclé. Seuls ceux étant identifiés EPI peuvent avoir une deuxième vie par le recyclage.



Vous serez peut-être tenté de composter vos sacs biodégradables, mais ce n'est pas la solution. Il n'est pas conseillé de les utiliser au compost s'ils ne portent pas la certification BNQ pour les plastiques compostables. (CAN/BNQ 0017-088).



La meilleure option pour répondre à la problématique des sacs d'emplettes, c'est finalement la **réduction à la source** ! Comme citoyen, il faut changer nos habitudes et privilégier les sacs réutilisables, de préférence fabriqués au Québec et recyclables afin de réduire l'impact sur l'environnement.